

/FE.-
REPUBLICQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°84-80 du 9 Février 1984

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre de la Justice Populaire de
l'intérim du Camarade Grégoire AGBAHE,
Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et
des Loisirs pour compter du Vendredi
10 Février 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE

Article 1er.- Pour compter du Vendredi 10 Février 1984, le Camarade François DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs pendant l'absence du Camarade Grégoire AGBAHE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 9 Février 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National;

Mathieu KERÉKOU.-

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MTAL-MJP
10 Autres Ministères 10 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-
Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-